

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC VAUDREUIL-SOULANGES  
MUNICIPALITÉ DE POINTE-DES-CASCADES

Séance ordinaire 7 juillet 2025

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Pointe-des-Cascades tenue le 7 juillet 2025 19h30 au Centre communautaire Saint-Marseille situé au 52 chemin du Fleuve, Pointe-des-Cascades.

Sont présents à cette séance les membres du conseil Jean-Pierre Poirier, Martin Juneau, Benoit Durand, Anick Rodrigue, Natacha Ménard, Mario Vallée, formant quorum sous la présidence du Maire Peter Zytynsky.

Autre(s) personne(s) présente(s) : Isabelle Poirier, directrice générale et greffière-trésorière par intérim.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le maire, Peter Zytynsky, déclare la séance ouverte à 19h30.

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

2025-07-113

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 7 juillet 2025;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

Il est proposé par le conseiller Martin Juneau,  
appuyé par le conseiller Benoit Durand  
ET RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du 7 juillet 2025 avec la modification du point 3.2 qui devrait se lire comme suit : Autorisation de signatures – Annulation de servitudes

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. GREFFE**
  - 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juin 2025
  - 3.2 ~~Approbation du projet d'annulation de servitudes – 357-100 et 11-6 95-180~~  
Autorisation de signatures – Annulation de servitudes
- 4. RESSOURCES HUMAINES**
  - 4.1 Aucun
- 5. FINANCES**
  - 5.1 Approbation des dépenses mensuelles - juin 2025
  - 5.2 Résolution de dénonciation - Report du financement gouvernemental - PRACIM - Aménagement de l'hôtel de ville au presbytère
- 6. SÉCURITÉ INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE**
  - 6.1 Aucun
- 7. SERVICES URBAINS**
  - 7.1 Aucun
- 8. URBANISME ET AMÉNAGEMENT**
  - 8.1 Nomination - Comité consultatif d'urbanisme
  - 8.2 Demande de PIIA - 35 rue Centrale- Secteur B - Rénovation résidentielle
  - 8.3 Demande de PIIA - 157 chemin du Fleuve - Secteur A - Modification de la résolution 2023-12-434
  - 8.4 Demande de PIIA - 131 chemin du Fleuve - Secteur A - Construction d'un bâtiment accessoire
  - 8.5 Demande de PIIA - Canal de Soulanges - Secteur E - Installation d'un escalier temporaire
- 9. SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**
  - 9.1 Contribution au Musée régional de Vaudreuil-Soulanges pour l'embauche d'un guide
  - 9.2 Camion Fermier Mobile et producteurs agroalimentaires

9.3 Demande d'aide financière - Henrik MacDonald - Équipe Québec hockey - Délégation canadienne

**10. RÉGLEMENTS**

10.1 Aucun

**11. AFFAIRES DIVERSES**

11.1 Aucun

**12. PAROLE AUX CONSEILLERS**

**13. PAROLE AU MAIRE**

**14. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**15. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**3. GREFFE**

**3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 JUIN 2025**

2025-07-114

CONSIDÉRANT QUE les élus.es ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juin 2025 et renonce à sa lecture;

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 201 du *Code municipal du Québec*, le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juin 2025 est déposé lors de la présente séance;

Il est proposé par la conseillère Anick Rodrigue,  
appuyé par le conseiller Jean-Pierre Poirier  
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juin 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**3.2 AUTORISATION DE SIGNATURES - ANNULATION DE SERVITUDES**

2025-07-115

CONSIDÉRANT QUE conformément à la résolution 2025-05-069, la municipalité souhaite procéder à l'annulation des servitudes 357 100 et 11 695 180;

Il est proposé par le conseiller Martin Juneau,  
appuyé par la conseillère Anick Rodrigue  
ET RÉSOLU

D'AUTORISER Peter Zytynsky, maire, et Isabelle Poirier, directrice générale et greffière-trésorière par intérim, à signer pour et au nom de la Municipalité de Pointe-des-Cascades, les documents requis et utiles pour donner effets à l'annulation des servitudes et à tout acte nécessaire à l'exécution des conditions convenues le 19 mars 2025 entre les parties concernées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**5. FINANCES**

**5.1 APPROBATION DES DÉPENSES MENSUELLES - JUIN 2025**

2025-07-116

CONSIDÉRANT les listes des dépenses mensuelles du mois de juin 2025 déposées lors de la présente séance;

Il est proposé par le conseiller Benoit Durand,  
appuyé par la conseillère Natacha Ménard  
ET RÉSOLU

D'APPROUVER les listes des dépenses mensuelles du mois de Juin 2025;

D'AUTORISER la directrice générale et greffière-trésorière par intérim à effectuer les paiements des comptes inscrits totalisant un montant de 338 915,26 \$, soit :

Chèques émis par la municipalité	179 516,45 \$
Dépôts directs	42 988,80 \$
Paiements électroniques par Accès D Affaires de Desjardins	25 113,96 \$
Salaires	91 296,05 \$
<b>TOTAL</b>	<b>338 915,26 \$</b>

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je, Isabelle Poirier, directrice générale et greffière-trésorière par intérim, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

---

Isabelle Poirier  
Directrice générale et greffière-trésorière par intérim

**5.2 RÉSOLUTION DE DÉNONCIATION - REPORT DU FINANCEMENT GOUVERNEMENTAL - PRACIM - AMÉNAGEMENT DE L'HÔTEL DE VILLE AU PRESBYTÈRE**

2025-07-117

CONSIDÉRANT QUE le projet d'aménagement de l'hôtel de ville au presbytère a été présélectionné pour l'octroi d'une aide financière au *Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales* (PRACIM) au taux de 70 %;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a engagé des ressources humaines, techniques et financières dans la préparation et la planification de ces projets, en fonction de l'octroi annoncé ;

CONSIDÉRANT QUE des sommes totalisant plus de 74 000 \$ ont été investies à ce jour pour la réalisation des plans et devis du projet;

CONSIDÉRANT QUE les plans et devis de ce projet sont complétés à 100% et que la demande d'autorisation de publication de l'appel d'offres a été transmise au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) le 16 juin 2025;

CONSIDÉRANT QUE le 18 juin 2025, le gouvernement a annoncé publiquement qu'une somme de 360 millions serait disponible pour le programme PRACIM 2025-2028;

CONSIDÉRANT QUE ce même jour, le gouvernement a annoncé à la municipalité un report indéfini de ce financement, sans justification claire, nous causant un important préjudice et compromettant l'échéancier;

CONSIDÉRANT QUE les installations actuelles de l'hôtel de ville sont inadéquates pour répondre aux besoins de l'équipe municipale, notamment en raison d'un manque d'espace pour le personnel en place, ce qui nuit à l'efficacité organisationnelle et compromet la qualité des services offerts à la population;

CONSIDÉRANT QUE le report va assurément faire augmenter le coût de construction et de surveillances des travaux;

Il est proposé par le conseiller Martin Juneau,  
appuyé par la conseillère Anick Rodrigue,  
ET RÉSOLU

QUE le conseil municipal dénonce vigoureusement le report du financement gouvernemental accordé pour l'aménagement de l'hôtel de ville au presbytère, considérant les conséquences majeures de cette décision sur la continuité des services aux citoyens, la sécurité publique et les finances municipales ;

QUE la Municipalité demande formellement au gouvernement de reconsidérer sa décision et de procéder au versement du financement annoncé dans les plus brefs délais, tel que convenu initialement ;

QUE copie de la présente résolution soit transmise au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), à notre députée provinciale, Marilyne Picard, à la Fédération québécoise des municipalités (FQM), à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) ainsi qu'aux médias locaux et régionaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

## **8. URBANISME ET AMÉNAGEMENT**

### **8.1 NOMINATION - COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

2025-07-118

CONSIDÉRANT le départ d'un membre du CCU dont le mandat devait se terminer en octobre 2025;

CONSIDÉRANT l'appel de candidatures affiché du 6 au 21 mai 2025;

CONSIDÉRANT l'analyse des candidatures par un comité de sélection formé de membres du CCU;

CONSIDÉRANT QUE parmi les critères de sélection figuraient :

- La connaissance de la municipalité
- La connaissance en matière de construction et architecture
- La qualité du dossier de présentation

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Poirier,  
appuyé par le conseiller Benoit Durand  
ET RÉSOLU

DE NOMMER madame Marie Roussel à titre de membre du Comité consultatif d'urbanisme pour un mandat se terminant en octobre 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

### **8.2 DEMANDE DE PIIA - 35 RUE CENTRALE- SECTEUR B - RÉNOVATION RÉSIDENTIELLE**

2025-07-119

CONSIDÉRANT QU'une demande d'approbation PIIA a été déposée le 22 mai 2025;

CONSIDÉRANT QUE le projet vise la rénovation extérieure du bâtiment principal;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité consultatif d'urbanisme considèrent que les matériaux améliorent l'architecture de ce secteur ;

CONSIDÉRANT QUE la demande est conforme à l'ensemble des règlements d'urbanisme en vigueur sur le territoire de la municipalité de Pointe-des-Cascades

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande l'approbation de la demande;

Il est proposé par la conseillère Anick Rodrigue,  
appuyé par le conseiller Mario Vallée  
ET RÉSOLU

D'APPROUVER la demande de PIIA pour la rénovation résidentielle.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**8.3 DEMANDE DE PIIA - 157 CHEMIN DU FLEUVE - SECTEUR A -  
MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 2023-12-434**

2025-07-120

CONSIDÉRANT QU'une demande de modification du PIIA a été déposée le  
10 juin 2025;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise à modifier le revêtement extérieur  
autorisé lors de la demande de PIIA approuvé par la résolution 2023-12-434;

CONSIDÉRANT QUE le nouveau revêtement proposé est de la pierre telle  
que l'existant et du fibrociment de couleur pruche vieillie;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité consultatif d'urbanisme  
considèrent que les matériaux correspondent au critère de ce secteur ;

CONSIDÉRANT QUE la demande est conforme à l'ensemble des  
règlements d'urbanisme en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande  
l'approbation de la demande;

Il est proposé par la conseillère Natacha Ménard,  
appuyé par la conseillère Anick Rodrigue  
ET RÉSOLU

D'ACCEPTER la demande de PIIA afin d'autoriser la modification des  
revêtements extérieurs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**8.4 DEMANDE DE PIIA - 131 CHEMIN DU FLEUVE - SECTEUR A -  
CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT ACCESSOIRE**

2025-07-121

CONSIDÉRANT QU'une demande d'approbation du PIIA a été déposée le  
10 juin 2025;

CONSIDÉRANT QUE le projet vise la construction d'une remise de 10'  
par 4';

CONSIDÉRANT QUE la remise projetée est située sur un lot en coin;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité consultatif d'urbanisme  
considèrent que l'architecture du bâtiment accessoire projeté et les  
matériaux ne s'intègrent pas de façon harmonieuse avec le cadre bâti et le  
paysage du secteur;

CONSIDÉRANT QUE la demande est conforme à l'ensemble des  
règlements d'urbanisme en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande de  
refuser la demande;

Il est proposé par la conseillère Anick Rodrigue,  
appuyé par le conseiller Benoit Durand  
ET RÉSOLU

DE REFUSER la demande de PIIA pour la construction d'un bâtiment accessoire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**8.5 DEMANDE DE PIIA - CANAL DE SOULANGES - SECTEUR E -  
INSTALLATION D'UN ESCALIER TEMPORAIRE**

2025-07-122

CONSIDÉRANT QU'une demande d'approbation PIIA a été déposée le 17 juin 2025;

CONSIDÉRANT QUE le projet vise la construction d'un escalier temporaire;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité consultatif d'urbanisme considèrent que l'implantation du bâtiment ne contribue pas à mettre en valeur les percées visuelles sur le canal;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité consultatif d'urbanisme considèrent que la construction projetée ne met pas en valeur le patrimoine bâti;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité consultatif d'urbanisme considèrent que la restauration du patrimoine bâti existant doit être priorisée afin de préserver son authenticité et son intégrité;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande de refuser la demande;

Il est proposé par le conseiller Benoit Durand,  
appuyé par le conseiller Mario Vallée  
ET RÉSOLU

DE REFUSER la demande de PIIA pour la construction d'un escalier temporaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**9. SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**  
**9.1 CONTRIBUTION AU MUSÉE RÉGIONAL DE VAUDREUIL-SOULANGES  
POUR L'EMBAUCHE D'UN GUIDE**

2025-07-123

CONSIDÉRANT QUE le Musée régional de Vaudreuil-Soulanges avait discuté d'un partenariat et adressé une demande à la municipalité de Pointe-des-Cascades pour partager les frais liés à l'embauche de guides pour les visites au Parc des Ancres;

CONSIDÉRANT QUE le Musée régional de Vaudreuil-Soulanges a reçu la confirmation d'une subvention, dans le cadre du programme d'Emploi été Canada, couvrant le salaire pour 2 étudiants en place du 25 juin au 23 août 2025;

CONSIDÉRANT QU' une troisième personne doit être embauchée et que les frais seront partagés entre le Musée et la Municipalité pour un montant total de 3 140 \$;

Il est proposé par le conseiller Mario Vallée,  
appuyé par la conseillère Natacha Ménard  
ET RÉSOLU

D'AUTORISER une contribution de 3 140 \$ au Musée régional de Vaudreuil-Soulanges, représentant un partage de 50% du coût d'embauche d'un 3e guide pour les visites du Parc des Ancres afin d'offrir une interprétation de notre patrimoine.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

## 9.2 CAMION FERMIER MOBILE ET PRODUCTEURS AGROALIMENTAIRES

2025-07-124

CONSIDÉRANT QUE notre municipalité se trouve dans un désert alimentaire et qu'il n'y a aucune offre de ce genre sur le territoire;

CONSIDÉRANT QUE cette offre soutien l'agriculture locale et qu'elle favorise une alimentation saine et accessible;

CONSIDÉRANT QUE les citoyens auraient accès à des produits frais, locaux et écoresponsables, directement dans leur quartier;

CONSIDÉRANT QUE le projet est une initiative du Parc du Canal de Soulanges et qu'il ne requiert aucune implication financière de notre part;

Il est proposé par la conseillère Natacha Ménard,  
appuyé par le conseiller Martin Juneau  
ET RÉSOLU

D'ACCORDER la permission au Parc du Canal de Soulanges de tenir ses événements en collaboration avec le Camion Fermier Mobile, lui permettant de s'installer au kilomètre 0, aux abords de la piste cyclable, de 10 h à 13 h, aux dates suivantes :

Août : le 16, le 23 et le 30

Septembre : le 6, le 20 et le 27 (à valider)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

## 9.3 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - HENRIK MACDONALD - ÉQUIPE QUÉBEC HOCKEY - DÉLÉGATION CANADIENNE

2025-07-125

CONSIDÉRANT QUE Henrik MacDonald, jeune citoyen de Pointe-des-Cascades, a fait partie de la délégation canadienne avec Équipe Québec hockey au World United Games;

CONSIDÉRANT QU'une demande d'aide financière a été faite pour soutenir l'équipe avec les frais encourus dans le cadre du tournoi en Autriche;

Il est proposé par la conseillère Anick Rodrigue,  
appuyé par le conseiller Jean-Pierre Poirier  
ET RÉSOLU

D'OCTROYER une aide financière au montant de 250 \$ à Henrik MacDonald;

D'AUTORISER la directrice générale et greffière-trésorière par intérim à déboursier la somme de 250 \$ à même le poste budgétaire 02.701.20.970.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

## 12. PAROLE AUX CONSEILLERS

Monsieur Vallée n'a rien de spécial à dire.

Madame Ménard invite les gens au kiosque de vente de hot dogs au IGA Famille Viau ce samedi 12 juillet où le Club Optimiste de Pointe-des-Cascades amassera des fonds pour organiser des activités. Elle sera aussi bénévole au bar de la Fête au Village le 23 août prochain. Une nouvelle Coop d'étudiants est formée et invite les citoyens à faire appel aux jeunes pour accomplir des petits travaux. Visitez le site internet et les réseaux sociaux pour plus de détails. Le 12 juillet, la Coop organise une vente de garage et le 11 juillet aura lieu la collecte des objets volumineux, c'est la période idéale pour faire le ménage et vous départir de vos objets inutiles.

Madame Rodrigue souhaite une belle soirée à tous. Elle rappelle qu'il faut circuler sécuritairement. La limite de vitesse est de 30 km/h dans le village.

Monsieur Durand évoque également la vente de garage organisée par la Coop d'étudiants qui collecte les objets jusqu'à jeudi, de 10h à 16h. Il est aussi possible, pour 20\$, de louer une table pour vendre ses propres objets. Profitez de l'été, tel qu'il se présente, pour pratiquer des sports, faire une activité extérieure ou prendre une marche.

Monsieur Juneau rappelle l'installation des bollards sur la 338 qui permet déjà d'observer une diminution de la vitesse. Il rappelle également l'entrée en vigueur du règlement provincial sur les piscines le 30 septembre prochain. Il invite les gens à bien s'informer en consultant le site internet du gouvernement.

Monsieur Poirier mentionne que la Société de recherches historiques de Pointe-des-Cascades a procédé à un relevé de l'exposition du Parc des Ancres et fait une planification triennale pour l'entretien des ancrs et des monuments. Ils sont à la recherche d'une aide expérimentée pour exécuter des travaux de peinture en hauteur. Les guides sont en poste pour l'été pour répondre aux questions des visiteurs.

## 13. PAROLE AU MAIRE

M. Zytynsky souhaite la bienvenue aux nouveaux résidents et il présente les membres de sa famille qui sont présents.

Concernant l'interruption de l'eau potable survenue la semaine dernière, il tient d'abord à remercier l'équipe qui a agi rapidement avec une mention spéciale pour notre contremaître des travaux publics, M. Stéphane Thiffault, qui a interrompu ses vacances pour intervenir. L'insuffisance de l'eau est liée à la surconsommation. Alors que la moyenne provinciale est de 250 litres par personne par jour, les résidents de Pointe-des-Cascades en consomment, en moyenne, plus de 325 par personne, par jour. Une interdiction d'arrosage est actuellement en vigueur. Un gazon vert n'est pas normal en cette période-ci. Il remercie les citoyens qui ont fait un effort pour diminuer leur consommation d'eau potable. Nous avons vu une différence au cours des derniers jours.

Le camp de jour a débuté et plus de 60 jeunes par semaine y participent.

Une grosse déception nous a été annoncée autour du 20 juin dernier concernant le financement PRACIM pour le projet du nouvel hôtel de ville. Il a effectué plusieurs appels à la députée Marilyne Picard et au cabinet de la ministre du MAMH. Une rencontre Teams a eu lieu avec plusieurs représentants du gouvernement et il semblerait que le projet serait réalisable en 2027-2028. Il attend de voir si la ministre va changer d'idée.

#### 14. PÉRIODE DE QUESTIONS

Eau potable  
Comité de démolition/ délai de révision 30 jours  
2A-2B de Léry  
Stationnement sur la rue de Léry  
Communication en anglais  
Terrain de tennis  
État du canal de Soulanges  
Offre alimentaire  
Puits  
Projet de l'hôtel de ville

#### 15. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

2025-07-126

À 20h26 l'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par le conseiller Benoit Durand,  
appuyé par le conseiller Mario Vallée  
ET RÉSOLU

DE LEVER la présente séance ordinaire du 7 juillet 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

La directrice générale et  
greffière-trésorière par intérim

Le Maire

---

Isabelle Poirier

---

Peter Zytynsky

Je, Peter Zytynsky, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du *Code municipal du Québec*